



## Le chant des sirènes de la DSP\*...

\* Délégation de Service Public

### EDITO

Est-il nécessaire de rappeler à tous la définition d'une DSP ou bien Délégation de Service Public pour les "intimes" ? Cette année, plusieurs Villes du Vaucluse et Limitrophes ont bien été tentées de répondre à l'appel des sirènes des concessions privées qui connaissent bien l'air et nous... la chanson. Oui, car il s'agit bien de cela, céder au privé la gestion d'un service assumé jusqu'ici par la municipalité. Céder les contraintes liées à une gestion laborieuse tout en décuplant par ailleurs les recettes, le tableau est alléchant. Ne soyons pas dupes, cela se traduit de fait par un objectif clair de rentabilité: augmentation des tarifs de droits de place, agrandissement du périmètre du marché et -cela va sans dire- au détriment de la diversité tout comme la qualité des produits et services proposés sur le marché. En tête de liste du peloton, la ville de Pertuis. Dans le secteur limitrophe des Bouches-du-Rhône, Venelles ; où les commerçants du marché ont constitué un "comité pour la municipalisation du marché de Venelles" ; et Vitrolles qui a renouvelé son engagement malgré nos interventions. L'issue du dossier "Pertuis" est aujourd'hui encore incertaine. **Autant dire que votre mobilisation demeure décisive pour l'avenir de nos marchés !**

D. Damiano  
Président du SCMPVL

### Qu'est-ce qu'une Délégation de Service Public ?



Une délégation de Service public est « un contrat par lequel une personne morale de droit public (par exemple une commune) confie la gestion d'un service public, dont elle a la responsabilité, à un déléataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation de service » le déléataire peut être chargé de construire des ouvrages ou acquérir des biens nécessaires aux services (L1411-1 du CGCT).

Cette définition présente 6 aspects :

- le caractère contractuel impératif de la délégation
- la passation de contrat de délégation par une personne morale de droit public
- le caractère public ou privé du déléataire
- l'objet du contrat qui est de confier la délégation d'un service public à un tiers
- la nature du service délégué : il est à noter que la procédure de délégation de service public ne concerne pas uniquement les services industriels ou commerciaux, mais l'ensemble des services à caractère administratif.
- **Le critère de rémunération : la loi MURCEF prévoit que cette rémunération est substantiellement assurée par les « résultats de l'exploitation ».**

### 1°) être délégué, cela prend trop de temps

Etre délégué c'est assister à une ou deux réunions dans l'année, voire 1 par trimestre selon l'importance du marché. Rien d'insurmontable donc.

### 2°) je risque d'être pris à parti régulièrement en cas de problèmes rencontrés dans le cadre du marché

Le délégué est l'interface entre les élus, les acteurs locaux et les commerçants non sédentaires. Il intervient en amont des problèmes et apporte son aide pour les résoudre mais n'est pas responsable des dérives des municipalités, des commerçants et ne se substitue en aucun cas à l'autorité de la municipalité.

### 3°) les délégués bénéficient de privilèges

Soyons clairs : les adhérents s'engageant à être délégué le font bénévolement. Aucune indemnités ni avantages mais être délégué, c'est avant tout défendre les commerçants et préserver notre outil de travail, nos marchés.



### Votre Syndicat en chiffres

depuis 2000, nous avons enregistré une progression de 70% du nombre de nos adhérents. Nous sommes en effet passés de 258 en 2000 à 440 en 2010 et rien qu'en deux ans nous avons progressé de 29%.

### DEVENIR DELEGUE : POURQUOI DONC ?

Comme indiqué ci-dessus, notre organisation a atteint 440 adhérents. Nous remercions tous ceux qui nous ont ainsi renouvelé leur confiance mais aussi ceux qui ont rejoint nos rangs cette année. Aujourd'hui, le syndicat couvre quasiment l'ensemble du département du Vaucluse mais intervient également sur les départements limitrophes et + si affinités... Toutefois, malgré le travail important des délégués, certaines zones d'ombre demeurent. Afin de pallier à cela nous avons besoin de vous. Mais devenir délégué qu'est-ce que cela signifie exactement ? **Faisons d'abord la chasse à quelques idées reçues :**



**Que se passe-t-il sur vos marchés en bref****LE CLIMAT DE VOS MARCHES AU COURS DE CE 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2010**

Cette année n'a pas été des plus réjouissantes, et nous avons subi une nouvelle fois les affres d'un hiver rigoureux autant que de la crise avec une baisse évidente de la consommation tous produits confondus. Le marché n'a pas été épargné et certaines villes ne nous ont pas vraiment fait de cadeaux :

**PERTUIS :** 

Comme nous l'évoquions plus haut, dès ce début d'année nous avons rencontré d'importants problèmes avec la commune de Pertuis, tout particulièrement concernant la Délégation de Service Public envisagée par la municipalité pour la gestion du marché. Plusieurs mobilisations des commerçants ont eu lieu et nous avons recueilli 1200 signatures des Pertuisiens sur la pétition que nous avons réalisée pour dénoncer cette DSP. Nous avons demandé à ce que le Maire nous reçoive afin de lui remettre cette pétition. L'été est passé, la rentrée est loin déjà et l'échéance d'une rencontre est toujours repoussée. Ce comportement ainsi que la dernière commission en date du 5 octobre dernier, marquent une nouvelle fois le mépris du Maire à notre égard de même que sa volonté de poursuivre sur la voie de la privatisation.

**VITROLLES :** 

Contre toute attente, la ville semblerait avoir fait le choix de maintenir la délégation de service public pour la gestion de son marché hebdomadaire. Cette décision nous a surpris, d'autant plus que nous avions rencontré la municipalité et avions fourni tous les éléments à charge de la DSP. Notre demande de rendez-vous auprès du maire cet été quant à elle, n'a pas trouvé l'écho souhaité. Celui-ci est d'ailleurs en complète contradiction avec sa politique puisqu'il dénonce le désengagement des collectivités territoriales d'un côté mais ne se gêne pas pour signer une DSP de l'autre.

**AVIGNON :** 

Le temps n'est pas vraiment au beau fixe sur les marchés d'Avignon. De nombreux problèmes apparaissent notamment sur le marché du quartier de Monclar. Suite à des travaux d'aménagement, les usagers du quartier se trouvent privés de lieu de stationnement et de ce fait, de nombreuses personnes laissent leur véhicules sur l'emplacement réservé au marché gênant les commerçants dans l'exercice de leur activité. Les commerçants sont très en colère. Notre rencontre en mairie le 4 octobre dernier a permis d'apporter de nouveaux éléments et de rassurer les commerçants non sédentaires. Un plan d'implantation a été réalisé. Les emplacements réservés aux passagers demeurent et pour ce qui est du tirage sort, celui-ci devrait disparaître à terme. Une séance publique a eu lieu lundi 8 novembre. Celle-ci a permis de faire le point entre les problèmes rencontrés par les usagers du quartier de Monclar d'une part et les problèmes des commerçants du marché. Habitants du quartier et commerçants non sédentaires devraient à présent cohabiter en bonne intelligence. La commune s'est engagée à mettre tous les moyens nécessaires afin de prévenir tous les actes d'incivisme.

Le marché résiste malgré tout, comme en témoignent les sollicitations de plusieurs communes qui souhaitent dynamiser leur marché, conscientes qu'il faut préserver cette forme d'activité, dernier rempart aux temples de la consommation érigés de part et d'autre du Vaucluse, vidant les centres-villes, les laissant exsangues.

Ainsi, la ville de Camaret-sur-Aigues a créé un marché le mardi matin. Bien que celui-ci nécessite encore quelques aménagements, nous ne pouvons qu'encourager la ville. Les villes de Mazan et Sarrians nous ont également contactés, sans parler des appels des communes limitrophes : Eyguières, Connaux etc.

**- PELISSANE :** 

La ville qui avait opté pour la délégation service public avant la saison d'été, est finalement revenue sur son choix. Les arguments du syndicat et des délégués du marché ont su convaincre la municipalité.

**CAVAILLON :** 

Après plusieurs mois longs et difficiles, nous avons récupéré le cours Bournissac. Toutefois, la situation est toujours délicate pour le marché de Cavaillon. Nous avons évité le pire durant la saison, cependant, la gestion actuelle du marché ouvre la porte à des problèmes croissants. Lors de la dernière commission des marchés, l'idée de la fermeture de la place Joseph Guis a été évoquée de même que la remise en circulation du cours Raspail. L'Organisation a considéré qu'il était préférable de conserver une partie de cette zone. Si la place Lombard mérite d'être dynamisée en 1<sup>er</sup> lieu, la dynamisation du centre-ville dans sa globalité est nécessaire. Le 1<sup>er</sup> novembre a été maintenu. Le syndicat s'était positionné pour le maintien de ce jour férié.

**SAINT-REMY-DE-PROVENCE :** 

Le déplacement du marché du 14 juillet s'est déroulé au mieux. Nous avons évité l'annulation (d'ordinaire systématique) du marché mais surtout, nous avons enfin obtenu un plan d'implantation pour tout déplacement du marché. Le choix du parking de la gare s'est avéré satisfaisant et nous sommes heureux de cette avancée. A cette occasion nous avons partagé un petit déjeuner convivial entre clients et commerçants non sédentaires. En revanche, nous déplorons que certains commerçants qui s'étaient pourtant engagés à venir ce jour férié n'aient pas tenu leurs engagements.

**INFO "LA VOGUETTE" CAVAILLON :**

Le collectif s'est réuni fin septembre afin d'élaborer des projets et contre-projets à la commune et la communauté de communes. A ce jour il semblerait que le projet "auchan" ait été abandonné car, quoi qu'en dise la rumeur, la zone de "la voguette" demeure inondable.

La grande Distribution à reculons...

**AUCHAN LE PONTET : LE PROJET D'EXTENSION REFUSE**

Le recours de L'Union des Commerçants et Artisans de Vaucluse (dont le syndicat est membre), Présidée par Jean Trilles a porté ses fruits comme le rapporte ci-dessous, l'article paru dans "La Provence" du 14 septembre dernier.

AVIGNON

Mardi 14 Septembre 2010  
www.laprovence.com

7

# Auchan nord privé d'extension

La Commission nationale d'aménagement commercial a dit non au projet de 40 boutiques supplémentaires

**A** la fin de la semaine dernière, la Commission Nationale d'Aménagement Commercial a retenu le recours déposé par le préfet de Vaucluse à l'encontre d'un projet d'extension de la galerie marchande d'Auchan Nord. Hier lundi, à l'occasion d'une journée de découverte du "métier de préfet", François Burdeyron, préfet, a appris que ce recours avait été retenu par la commission. Il n'a d'ailleurs pas caché sa satisfaction.

**40 boutiques supplémentaires**

Un recours avait également été déposé par l'Union des Commerçants et Artisans de Vaucluse, à l'encontre de ce projet. Fidèle à sa politique, l'Union estime en effet que ce nouvel agrandissement d'une des plus grandes surfaces de l'hexagone "n'était pas pour arranger la situation déjà difficile du petit commerce dans notre département". Alors que la création d'Ikéa

**Les surfaces commerciales des principaux pôles marchands du Vaucluse**



**Les chiffres**

- ➔ **220 000 m<sup>2</sup>** Superficie de grandes surfaces à Plan-de-Campagne
- ➔ **290** Nombre de m<sup>2</sup> de grandes surfaces pour 1000 habitants en France
- ➔ **390** nombre de m<sup>2</sup> de grandes surfaces pour 1000 habitants dans le Vaucluse
- ➔ **460** nombre de m<sup>2</sup> de grandes surfaces pour 1000 habitants dans le Grand Avignon

**PETIT COMMERCE**

**L'UCAV se réjouit.** L'Union des Commerçants et Artisans de Vaucluse et son président Jean Trilles avaient également déposé un recours devant la Commission nationale d'aménagement commercial. "Cette dernière nous a donné raison, nous nous en félicitons, nous a-t-il précisé. Cette décision prouve bien que les petits commerçants ne doivent jamais lâcher prise même s'ils ont l'impression de se heurter à beaucoup plus gros qu'eux. Il y a toujours un point de résistance qui peut se rompre. La preuve vient une nouvelle fois d'être faite. Ce succès doit nous encourager à poursuivre nos actions". H.A.

mier temps, à franchir le barrage de la Commission départementale d'aménagement commercial, commission réunissant les élus des communes concernées par le projet d'extension. Dans un premier temps, cette commission donnait son aval. Mais l'État, par le biais du préfet de Vaucluse, ainsi que l'Union des Commerçants et Artisans du département, déposaient un recours auprès de la commission Nationale. La préfecture mettait notamment en avant d'importants problèmes de sécurité routière et les risques commerciaux que pouvait engendrer une telle extension sur le petit commerce, aussi bien celui du Pontet que celui d'Avignon et de Sorgues.

était déjà bien avancée, le groupe Auchan et sa société immobilière "Immochan" apportèrent la dernière touche à un vaste projet d'extension de la galerie marchande dite "Espace So-

leil". Ce qui aurait fait passer la grande surface de 11 500 m<sup>2</sup> à 19 500 m<sup>2</sup> !

L'extension projetée (7 937 m<sup>2</sup>) consistait à quasiment doubler l'actuelle galerie marchande

de en empiétant sur le parking situé en façade sud, avec notamment la création de 40 boutiques. La nouvelle galerie aurait alors proposé deux allées couvertes ainsi qu'un vaste espace

piétonnier. Enfin, pour compenser le manque de places de stationnement, il avait même été envisagé de construire un parking à étages.

Il restait alors, dans un pre-

mière temps, à franchir le barrage de la Commission départementale d'aménagement commercial, commission réunissant les élus des communes concernées par le projet d'extension. Dans un premier temps, cette commission donnait son aval. Mais l'État, par le biais du préfet de Vaucluse, ainsi que l'Union des Commerçants et Artisans du département, déposaient un recours auprès de la commission Nationale. La préfecture mettait notamment en avant d'importants problèmes de sécurité routière et les risques commerciaux que pouvait engendrer une telle extension sur le petit commerce, aussi bien celui du Pontet que celui d'Avignon et de Sorgues.

Une extension "refusée" dans un premier temps. Mais les élus et l'administration auront sans doute à réexaminer une nouvelle mouture que devrait proposer le groupe Auchan.

Hervé ALJAMES

**Elections CCI 2010 aux mois de Novembre et Décembre**



Comme en novembre 2004, une liste de 7 candidats issus du petit commerce et commerce de proximité sera présentée aux élections de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse. Cette institution est très importante pour nos professions. La représentation du petit commerce est indispensable ! Seule la liste **UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE VAUCLUSE (UCAV)** dont nous sommes adhérents, permettra d'avoir de vrais représentants du petit commerce au sein de cette institution. Jacques Bonino, membre du Conseil d'Administration de notre organisation professionnelle sera parmi les 7 candidats présentés sur cette liste **UCAV. VOTEZ ET FAITES VOTER LA LISTE UCAV.**

**📍 PENSEZ-Y !!!**

Nous vous rappelons que vous pouvez créer gratuitement votre fiche d'information sur notre site [www.marches-provence.com](http://www.marches-provence.com) ! Peu d'entre vous ont profité de cette opportunité. Communiquez-nous votre fiche descriptive : nom de société(ou nom propre), une photo de présentation de votre stand ou identité visuelle, quelques photos, tournée de marchés, foires, coordonnées et un petit texte décrivant votre activité. Documents à renvoyer par mail : [marches-en-provence@wanadoo.fr](mailto:marches-en-provence@wanadoo.fr) ou courrier(voir bas-de page)

*Recherchons délégués pour les secteurs suivants :*

- Canton d'Apt : Gargas, Saint-Saturnin-Les-Apt
- Canton d'Avignon : Montfavet, Morières
- Canton d'Orange Est : Jonquières, Sérignan-du-Comtat, Violès
- Canton d'Orange Ouest : Caderousse, Châteauneuf-du-Pape, Piolenc
- Canton de Beaumes-de-Venise : Beaumes-de-Venise, Vacqueyras
- Canton de Bédarrides : Bédarrides, Vedène
- Canton de Bollène : Lapalud, Mondragon, Mornas
- Canton de Bonnieux : Lacoste, Oppède
- Canton de Cadenet : Cadenet, Cucuron, Lauris, Villelaure
- Canton Carpentras Nord : Aubignan, Caromb, Sarrians
- Canton Carpentras Sud : Entraigues-sur-Sorgue, Mazan, Monteux
- Canton de Cavaillon : Caumont-sur-Durance, Cheval-Blanc, Maubec, Robion
- Canton de Gordes : Goult, Roussillon
- Canton de l'Isle-sur-la-Sorgue : Lagnes, Saint-Saturnin-Les-Avignon
- Canton de Malaucène : Le Barroux, Malaucène
- Canton de Mormoiron : Malemort-du-Comtat, Mormoiron, Villes-sur-Auzon
- Canton de Pernes-Les-Fontaines : Velleron, Venasque
- Canton de Pertuis : Saint-Martin-De-La-Brasque
- Canton de Vaison-La-Romaine : Cairanne, puyméras
- Canton de Valréas : Grillon, Richerenches, Visan

Contactez-nous : [marches-en-provence@wanadoo.fr](mailto:marches-en-provence@wanadoo.fr) ou téléphone : 04.90.39.00.42



Du côté de la Promotion...

"QUAND LE MARCHÉ SE MET AU DIAPASON..."

Mardi 3 août 2010 - Marché de Vaison-La-Romaine



Madame Millet, Adjointe Déléguée au Marché de Vaison, entourée de Messieurs, Reymond, Président du CPPM, Damiano, Président du SCMPVL, Trilles Président de l'UCAV et Pelotte, Président de l'Association "A cœur joie"

A l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire des "Choralies" qui ont eu lieu du 2 au 10 août 2010, Mardi 3 août 2010, Le Comité Permanent Pour la Promotion des Marchés et le Syndicat des Commerçants des marchés de Provence associés à "Vins en Fête de la Vallée du Rhône et la Chorale des Côtes du Rhône, en collaboration avec la Municipalité de Vaison-La-Romaine, ont proposé d'allier plaisirs auditifs et gustatifs. Un challenge ? Non pas. Les Marchés en Provence réussissent toujours les plus subtiles alliances pour le plus grand ravissement de tous nos sens.

Nous avons donc eu le plaisir de proposer une dégustation gourmande des produits du marché, accompagnée des "Vins en Fête de la Vallée du Rhône" à tous les choraliers présents dès 11h.

La Chorale des Côtes du Rhône a aussi interprété quelques airs de son répertoire lors de la dégustation et animé les allées du marché au cours de la matinée.



Parasols d'or 2010, Pourquoi pas vous ?

Les commerçants qui le souhaitent peuvent poser leur candidature. De quelle façon ?

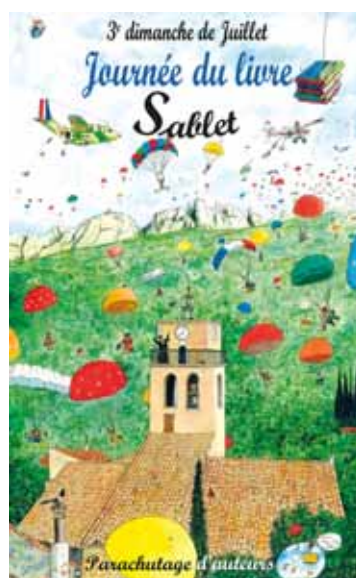
Pièces à fournir pour tout dépôt de dossier de candidature : Un KBIS original de moins de trois mois, produit vendu, tournée de marchés du candidat, photos du stand et lettre de motivation.

Informations sur le candidat :

Nom de l'entreprise et/ou nom et prénom du candidat, adresse, coordonnées téléphoniques, adresse e-mail.

Retrait et dépôt de dossier auprès de vos délégués sur les marchés ou bien directement au bureau : 56, rue St-Pierre - 84700 Sorgue Ou mail : [marches-en-provence@wanadoo.fr](mailto:marches-en-provence@wanadoo.fr)

Et n'oubliez pas de décorer vos stands pour les fêtes de fin d'année !!! Vos efforts seront peut-être couronnés par un "Parasol d'Or" dédié à la plus belle décoration de Noël, que nous décernerons pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive.



Cet été 2010 a de nouveau marqué un temps fort en terme de promotion avec la création de l'affiche ci-contre par Jean Marcellin, à l'occasion des journées du livre de Sablet à laquelle nous étions présents avec notre livre "Foire et Marchés, saltimbanques et vieux métiers". Au cours de la saison nous avons également réédité 150.000 exemplaires de "la route des marchés"

Tournée de Promotion des "Marchés de France" au mois de novembre

A partir du lundi 22 novembre, et durant 10 jours, les Marchés de France seront à l'honneur. Le camion Fédéral sera présent sur les Foires et Marchés suivants :

- 22/11: marché de Cavaillon
- 23/11: marché de Tarascon
- 24/11: marché de Salon-de-Provence
- 25/11: marché de Villeneuve
- 26/11: marché de Pertuis
- 27/11: marché de Carpentras
- 28/11: marché de Sorgues
- 29/11: marché de Forcalquier
- 30/11: Foire d'Avignon
- 01/12: marché de Saint-Rémy



Des sacs "Marchés de France" seront distribués gratuitement aux clients à cette occasion. Ce calendrier n'est pas définitif et des modifications peuvent y être apportées. A l'occasion des Foires Saint-Siffrein à Carpentras le 27 novembre et Saint-André le 30 novembre à Avignon, une tombola gratuite permettra également au public de gagner notre livre illustré "Foire et Marchés, Saltimbanques et Vieux Métiers".

